

RAPPORT ANNUEL 2022

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE LA
GESTION DES DECHETS

DOMBES SAÔNE VALLÉE NOUS RAPPROCHE

1	TERRITOIRE DESSERVI	3
1.1	Périmètre en 2022	3
1.2	Adhésion au SYTRIVAL	4
1.3	Organisation politique et interne	4
1.4	Organisation du schéma de collecte	5
2	LA PREVENTION DES DECHETS	6
2.1	Indice de réduction des déchets	6
2.2	Description des actions d'économie circulaire	6
2.2.1	Des documents de sensibilisation à la réduction des déchets	6
2.2.2	La Recyclerie Dombes Val de Saône à Trévoux	7
2.2.3	Les animations scolaires	8
2.2.4	Le service de gestion des déchets à l'écoute des communes	8
2.3	Le programme de prévention et de réduction des déchets des ménages et assimilés 2021 - 2026	9
3	COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS : EXPLOITATION	15
3.1	Services de collecte	15
3.1.1	Ordures ménagères	15
3.1.2	Emballages légers	17
3.1.3	Papiers et verre	18
3.1.4	Textiles	19
3.2	Apports en déchèteries	20
3.2.1	Conditions d'accueil en déchèterie	20
3.2.2	Flux acceptés en déchèterie	21
3.2.3	Quantités collectées et traitées en 2022	21
3.3	Synthèse des tonnages collectés (collecte + déchèteries)	23
3.3.1	Tonnages collectés en 2022	23
3.3.2	Evolution de la production de déchets ménagers depuis 2010	24
3.4	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux	26
4	INDICATEURS FINANCIERS	27
4.1	Les recettes et dépenses de fonctionnement du service	27
4.1.1	Les recettes de fonctionnement	27
4.1.2	Les dépenses de fonctionnement	28
4.2	Matrice financière COMPTACOUT (ADEME)	29
5	SYNTHESE	30
5.1	Faits marquants en 2022	30
5.2	Tonnages 2022	30
5.3	Éléments financiers 2022	30
6	ANNEXE – TABLEAU DE SYNTHESE DES INDICATEURS DU PROGRAMME DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES DECHETS DES MENAGES ET ASSIMILES	32

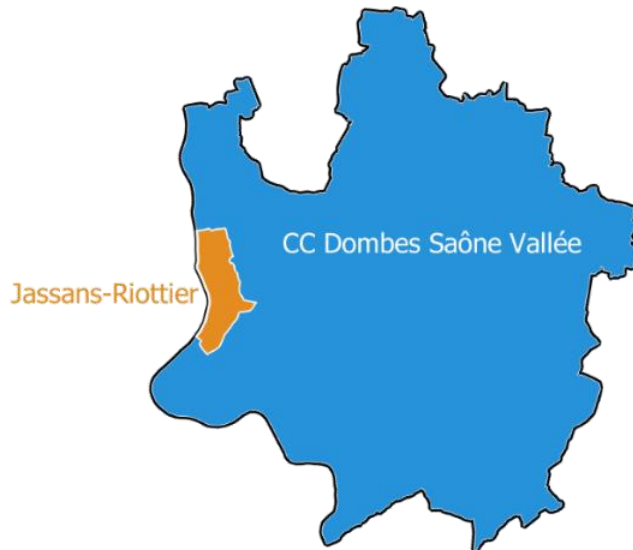
1 TERRITOIRE DESSERVI

1.1 Périmètre en 2022

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) est née en 2014 de la fusion de la CC Saône Vallée avec la CC Portes Ouest de la Dombes, ainsi que de l'intégration de la commune de Villeneuve (qui n'appartenait à aucune intercommunalité).

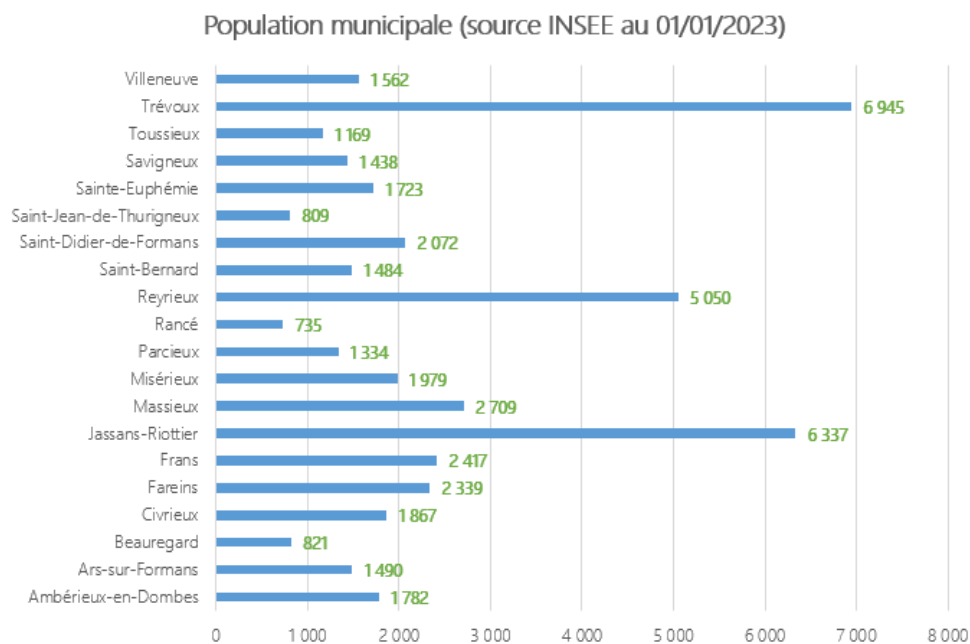
La CCDSV est située dans le sud du département de l'Ain et regroupe aujourd'hui 19 communes.

La CCDSV a repris la compétence « collecte et traitement des déchets » au 1er janvier 2020, à la suite de la dissolution du SMICTOM Saône Dombes.



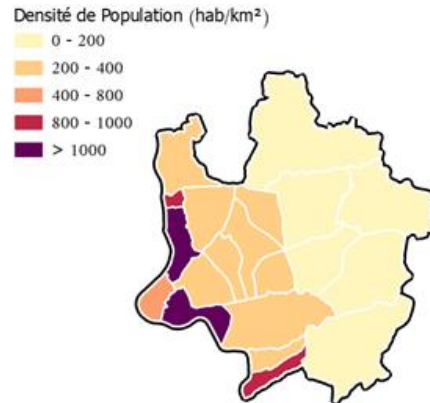
Une convention de coopération a été signée avec la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône pour confier la gestion du service de collecte et de traitement des déchets de la commune de Jassans-Riottier à la CCDSV.

Le périmètre du service « déchets » est donc de 20 communes et de 46 062 habitants pour l'année 2022 (population municipale sans double compte mise à jour au 1er janvier de l'année N+1, source INSEE).



Le territoire, grand de 184 km² présente une typologie d'habitat mixte urbain.

La carte ci-contre représente la densité de population : les communes de Jassans-Riottier et Trévoux ont la plus forte densité, suivies par les communes de Beauregard et Massieux.



1.2 Adhésion au SYTRAIVAL

La CCDSV a adhéré au Syndicat Mixte Beaujolais Saône Dombes (SYTRAIVAL), dont le siège social est à Villefranche sur Saône pour l'exercice des compétences ci-dessous :

- Collecte et traitement des papiers et du verre ;
- Traitement des emballages légers ;
- Traitement des ordures ménagères ;
- Traitement de certains flux issus de la déchèterie (cartons, déchets électriques et électroniques, encombrants, mobilier, plâtre, végétaux).



Le SYTRAIVAL est sous convention avec plusieurs éco organismes tel que CITEO, ECO SYSTEM, ECOLOGIE, ECOMOBILIER.

1.3 Organisation politique et interne

Depuis mars 2020, le président de la CCDSV est Marc PECHOUX.

Le Vice-Président délégué à la gestion des déchets est Vincent LAUTIER.

Une Commission « Environnement/Plan Climat Air Energie Territoire / Gestion des Déchets / Aire des gens du voyage » a été créée et s'est réunie à trois reprises, en janvier, février et septembre 2022. Elle est formée de 2 membres par commune et 1 membre invité pour la commune de Jassans-Riottier.

A la fin 2022, le service de gestion des déchets est composé :

- D'un responsable de service : Thomas CORDIER (qui remplace Caroline FAYE) ;
- D'un agent d'accueil : Elodie GRENOUILLE THOMAS (qui remplace Aouatef HRANE en tant que secrétaire / comptable) ;
- D'un agent administratif / technique : Frédéric ZURAW ;
- D'une animatrice en charge du plan de prévention de gestion des déchets : Manon BOUCHET THURET ;
- D'un agent technique chargé du suivi des points d'apport volontaire : Phasouk CAM.

1.4 Organisation du schéma de collecte

La CCDSV exerce en direct la compétence de collecte des ordures ménagères et des emballages légers via un marché de prestation confié à Eco Déchet.

Les habitants ont accès à deux déchèteries sur le territoire, dont l'exploitation est également confiée à Eco Déchet via un marché de prestation.



La gestion des déchets est organisée comme suit :

	Collecte	Transfert Traitement	Mode de financement
Ordures Ménagères	Porte-à-porte collecte majoritaire une fois par semaine Bacs individuels ou collectifs (à la charge de l'utilisateur) + Apport volontaire (quelques colonnes enterrées) Prestation : ECODECHET	Incinération à Villefranche Sur Saône Géré par le SYTRAIVAL	TEOM + Redevance Spéciale
Emballages Légers	Porte-à-porte collecte une fois toutes les deux semaines + Apport volontaire (quelques colonnes enterrées) Prestation : ECO DECHET	Quai de transfert de Quindieux Tri à Saint Fons (NICOLLIN) Contrat SYTRAIVAL	
Papiers	Apport volontaire Colonnes aériennes ou enterrées Prestation contrat : MINERIS via le SYTRAIVAL	Valorisation matière (contrat NORSKE SKOG via le SYTRAIVAL)	
Verre	Apport volontaire Colonnes aériennes ou enterrées Prestation contrat : MINERIS via le SYTRAIVAL	Valorisation matière (contrat verrier via le SYTRAIVAL)	
Déchèteries	2 déchèteries - Déchèterie du Pardy à Frans - Déchèterie des Bruyères, Zone industrielle de Reyrieux Prestation : ECO DECHET	Encombrants incinérés Autres déchets en valorisation matière	
Papiers bureaux	Porte-à-porte Bacs individuels pour administrations Prestation : Recyclerie	Valorisation matière (contrat via la RECYCLERIE)	

2 La prévention des déchets

2.1 Indice de réduction des déchets

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à un indice 100.

L'indice pour l'année N du rapport est calculé comme suit :

$$\text{Indice année N} = \frac{\text{tonnage année N}}{\text{tonnage 2010}} \times 100$$

L'indice 2022 basé sur le tonnage est égal à 125.5 (124 en 2021).

L'indice 2022 basé sur le ratio à l'habitant est égal à 116 (116 en 2021).

Cet indice est en augmentation par rapport entre 2021 et 2022.

2.2 Description des actions d'économie circulaire

2.2.1 Des documents de sensibilisation à la réduction des déchets

- L'autocollant « STOP PUB » est proposé gratuitement par la CCDSV à chacun des usagers et des communes.

Pour information : En France, chaque année, chaque foyer reçoit près de 25 kg d'imprimés publicitaires sans adresse, soit en moyenne près de 12 kg par habitant.



- Un calendrier de collecte (des ordures ménagères et des emballages légers) est distribué à chacun des foyers des communes de la CCDSV.



- Le site internet du service de gestion des déchets est régulièrement mis à jour avec les informations importantes sur la gestion des déchets, la collecte, la fermeture des déchèteries, etc. En 2022, 7 774 clics ont été recensés sur ce site internet.

- Des flyers en lien avec la prévention des déchets sont également distribués dans les communes et aux usagers.



2.2.2 La Recyclerie Dombes Val de Saône à Trévoux

Dans le cadre de ses missions, la Recyclerie accompagne des salariés en insertion, au travers d'activité de réduction des déchets et de développement économique et social.



La CCDSV et la Recyclerie de Trévoux travaillent en étroite collaboration notamment par la présence de 4 conventions :

- Une convention d'occupation temporaire du bâtiment situé allée de Forquevaux ;
- Une convention de partenariat « des animateurs déchets » :

L'objectif principal de l'équipe des animateurs déchets est de sensibiliser les usagers sur les gestes de tri.

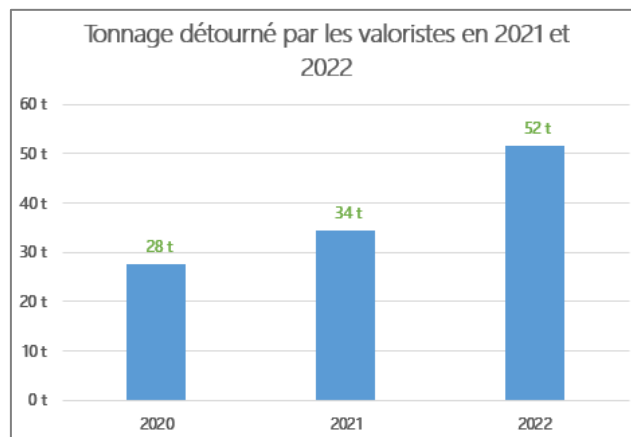
Depuis le début de ce partenariat (2021), 15 salariés en insertion ont intégré l'équipe des animateurs déchets dont 4 sont partis vers l'emploi en CDD ou CDI. Les salariés de l'équipe ont suivi des formations en lien avec leur projet professionnel et ont réalisé des stages découvertes en entreprises.

En 2022, l'équipe a :

- Distribué les bacs jaunes aux communes restantes et sensibilisé aux nouvelles consignes de tri ;
 - Réalisé des animations de sensibilisation sur plusieurs événements (tournoi de foot et master de pétanque à Trévoux, inauguration des composteurs partagés, participation semaine développement durable et à la semaine « tous au compost », etc.)
 - Livré de bacs sur les habitats collectifs et a sensibilisé (en porte à porte) aux nouvelles consignes de tri.
- Une convention « valoriste »

Des salariés de la Recyclerie (dits les Valoristes) sont présents sur les deux déchèteries afin de détourner les objets apportés par les usagers en vue de réemploi. Un local dédié à la Recyclerie est présent sur les deux déchèteries.

En 2022, 52 tonnes de déchets ont été détournés par les Valoristes pour une présence totale de 6 272 heures.



- Une convention « papier »

La Recyclerie collecte le papier et le carton sur 57 sites (mairies, écoles) du territoire de la CCDSV. En 2022, 15 tonnes de papier et carton ont été collectés.

2.2.3 Les animations scolaires

La CCDSV propose via le SYTRAIVAL des animations scolaires dans les écoles primaires du territoire.

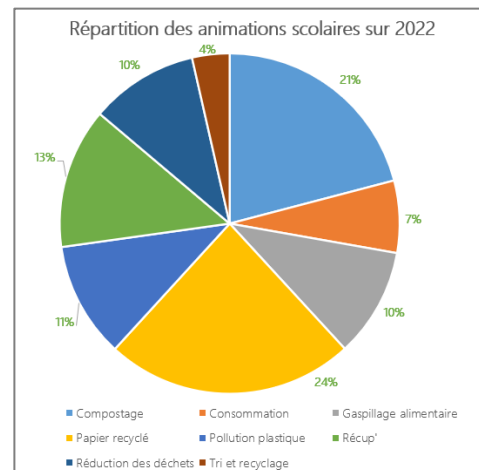
Le SYTRAIVAL propose plusieurs thématiques notamment :

- Le compostage
- La consommation
- Le gaspillage alimentaire
- Le papier recyclé
- La pollution plastique
- La récupération
- La réduction des déchets
- Le tri et le recyclage



Sur l'année 2022, 8 écoles ont pu bénéficier de ces animations, soit un total de 2 275 élèves sur les thématiques suivantes :

	Nombre d'élèves sensibilisés en 2022	Répartition
Compostage	476	21%
Consommation	156	7%
Gaspillage alimentaire	236	10%
Papier recyclé	538	24%
Pollution plastique	250	11%
Récup'	304	13%
Réduction des déchets	234	10%
Tri et recyclage	81	4%
	2 275	



2.2.4 Le service de gestion des déchets à l'écoute des communes

Le programme de prévention des déchets de la CCDSV mentionne l'exemplarité comme l'un des axes principaux de ce programme, le but étant d'harmoniser et d'améliorer les bonnes pratiques de gestion des déchets sur l'ensemble du territoire de la CCDSV.

Afin de mener à bien cette démarche, il était important pour la CCDSV d'accompagner les communes, dans un objectif de réduction de déchets et d'amélioration de la qualité du tri.

Dans ce cadre, la CCDSV a proposé à chaque commune de les rencontrer pour discuter ensemble de la situation, permettant ainsi de mieux comprendre les attentes, les besoins, les problématiques rencontrées face à la gestion et au tri des déchets.

Durant le 2ème semestre 2022, l'animatrice du programme de prévention des déchets a pu faire le point avec 6 communes (Ambérieux-en-Dombes, Frans, Misérieux, Reyrieux, St-Didier-de-Formans, Ste-Euphémie). Ces rencontres ont eu lieu en mairie.

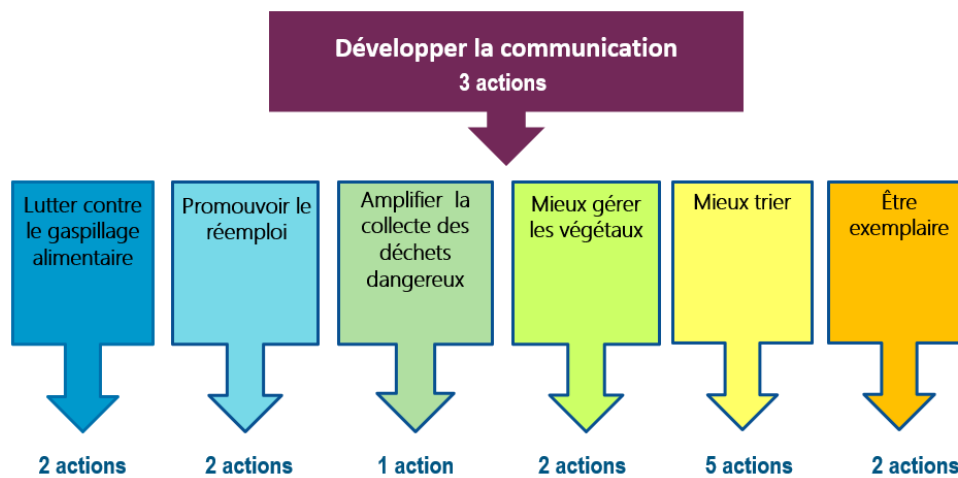
Grâce à ces entretiens, certaines actions / solutions ont pu être mises en place rapidement et conjointement (communications, sensibilisations et animations, livraisons de bacs jaunes supplémentaires, dons de gobelets réutilisables pour les manifestations, etc.).

Les échanges qui ont eu lieu lors de ces entrevues ont également permis à la CCDSV d'alimenter un tableau de suivi, recensant les différentes demandes et avis des communes. D'autres opérations seront mises en place progressivement et lissées dans le temps, comme la gestion des cartons dans les centres bourgs, le traitement des biodéchets, etc.

2.3 Le programme de prévention et de réduction des déchets des ménages et assimilés 2021 - 2026

Le 05 octobre 2021, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité d'adopter les objectifs et les actions inscrits dans le programme de prévention des déchets pour la période 2021 – 2026.

Le programme est décliné en 7 axes.

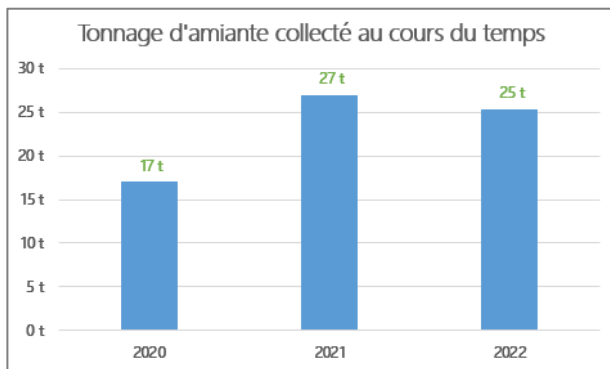


Les actions majeures réalisées en 2022 sont présentées ci-après. L'annexe n°1 reprend l'ensemble des actions pour 2022.

- **Axe 3 – Amplifier la collecte des déchets dangereux**

En avril et octobre 2022, deux collectes des déchets amiantés ont été réalisées sur l'ancienne déchèterie des Bruyères. Au total, 86 particuliers ont participé à ce dépôt pour un tonnage total de 25,4 tonnes.

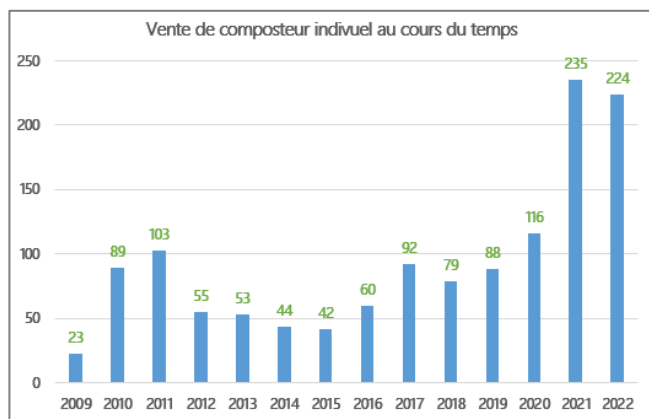
Des plaques, des conduits d'aération, des jardinières, des tuyaux ou pots ont ainsi été enfouis sur l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux de Veolia à Drambon (21).



- Axe 4 – Mieux gérer les végétaux – Promouvoir le compostage
 - Composteurs individuels

Depuis 2002, des composteurs en bois ou en plastique sont vendus à prix réduit aux habitants. Le graphique suivant présente le nombre de composteurs individuels vendus entre 2009 et 2022.

224 composteurs ont été vendus en 2022 (235 en 2021).



Depuis 2017, un partenariat a été monté avec les commerces de bouche pour récupérer les seaux en plastique avec leur couvercle, ayant contenu des sauces. Une fois lavés, un autocollant est apposé sur ces bio-seaux qui sont ensuite donnés aux usagers achetant un composteur.



- Composteurs partagés

En 2022, la CCDSV a installé 4 composteurs partagés dans les communes suivantes :



Savigneux (mai 2022)



Frans (juin 2022)



Villeneuve (juin 2022)



Trévoux (septembre 2022)

L'emplacement des sites a été choisi selon les préconisations techniques transmises par le SYTRAIVAL. Lors de l'inauguration du composteur partagé à :

- Savigneux et Villeneuve, des interventions notamment de la Recyclerie pour la conception des bacs à compost, et le SYTRAIVAL pour l'apprentissage des bonnes pratiques ont été réalisées.
- Frans, le Conseil Municipal des Jeunes a témoigné sur ses projets en termes de développement durable et notamment jardinage / compostage.
- La gendarmerie de Trévoux, les gendarmes ont présenté leurs convictions et les actions en faveur du développement durable, et notamment sa flotte de véhicules électriques.

- Axe 5 – Mieux trier – Harmonier le schéma de collecte des emballages légers en porte-à-porte
 - Simplification du geste de tri

La mise en place de la simplification du geste de tri des emballages légers a été réalisée dès janvier 2022 sur le territoire de la CCDSV.

Cela permet aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, sachets, etc.



- Finalisation de la distribution des bacs jaunes

En novembre 2020, les élus ont voté l'harmonisation du schéma de collecte des emballages légers sur le territoire notamment par :

- le passage en porte-à-porte pour toutes les communes collectées en apport volontaire ;
- la mise à disposition gratuite d'un bac à couvercle jaune pucé pour l'ensemble des foyers et entreprises du territoire.

Un marché de fourniture de bacs roulants a été attribué à la société CONTENUR.

En 2021, les habitants de 14 communes ont été dotés de bacs jaunes, soit environ 7 000 bacs distribués.

En 2022, ce sont les 6 dernières communes qui ont été dotées de bacs jaunes notamment :

- Massieux : Mars 2022
- Reyrieux : Mars 2022
- Beauregard : Avril 2022
- Jassans : Avril 2022
- Frans : Mai 2022
- Trévoux : Mai 2022



Distribution des bacs jaunes à Frans



Distribution des bacs jaunes à Trévoux

Fin 2022, l'ensemble du territoire est doté d'un bac jaune. Les nouveaux habitants viennent récupérer leur bac jaune directement dans les locaux de la CCDSV, ou à la Recyclerie.



- Bilan de l'année 2 du programme de prévention des déchets

En 2021/2022, 15 actions du programme ont débuté (sur 17). Deux actions n'ont pas encore démarré :

- Créer des partenariats pour valoriser les invendus alimentaires ;
- Développer la pratique du broyage ;



Les moyens humains alloués sont de :

- 5 agents CCDSV ;
- 5 animateurs déchets et un encadrant technique de la Recyclerie ;
- L'appui SYTRIVAL.

Le tonnage global de déchets par habitant en 2022 est de 622 kg/hab/an (indice identique en 2021).

Ces indicateurs ont été retenus dans le Plan Climat Air Energie Territorial de la CCDSV, sur le volet Déchets.

RAPPORT ANNUEL 2022 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets

Pour rappel, l'objectif de réduction des déchets est de -4%, entre 2021 et 2026. Cette diminution correspond à une production de 506 kg/hab/an d'ici 2026, soit une diminution de 50 kg par rapport à 2020 (année de référence : 556 kg/hab/an).

L'augmentation constatée au cours des premières années du programme de prévention [2020-2022] s'explique notamment par :

- L'accès des professionnels en déchèteries, ainsi que ;
- Le destockage des maisons et ;
- Les travaux des particuliers effectués pendant et après les confinements liés à la pandémie de Covid-19.

Le programme est évalué une fois par an avec les membres de la Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi. Les indicateurs sont évalués afin d'ajuster éventuellement les fiches actions, les objectifs et les moyens mis en œuvre. Les fiches actions pourront être modifiées, voire de nouvelles fiches actions pourront être amendées si les indicateurs tendent vers la non-atteinte des objectifs préalablement fixés.

Notamment, en prévision de l'obligation réglementaire de proposer une solution de tri des biodéchets aux habitants à partir de 2024, l'ADEME a lancé un appel à projet, en partenariat avec Les Alchimistes, concernant une expérimentation de collecte des biodéchets (déchets alimentaires) en apport volontaire. Sous l'égide du SYTRAIVAL, un dossier a été déposé en juin 2022, pour une expérimentation au profit de 5% de la population de la CCDSV et de la CAVBS. Une réponse favorable a été donnée en septembre 2022, pour un lancement de l'expérimentation en janvier 2023. Ceci constitue un projet structurant ; il viendra en effet modifier considérablement l'organisation du service de gestion des déchets de la CCDSV, ainsi que les habitudes de tri des particuliers, et donc les indicateurs de suivi du programme de prévention des déchets.

Les axes du programme de prévention, ses actions et ses indicateurs sont joints en annexe.

3 COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS : EXPLOITATION

3.1 Services de collecte

3.1.1 Ordures ménagères

- Prestation de collecte

L'ensemble des communes est collecté une fois par semaine, à l'exception du centre bourg de Trévoux (jusqu'à trois fois par semaine pour les points de regroupement du centre-ville).



La collecte est assurée sur 20 communes par la société ECO DECHET, dont l'exploitation est située à Villefranche sur Saône (69). Ce contrat a débuté le 1er janvier 2022 pour une durée de 5 ans renouvelable deux fois pour une période d'un an.



Les collectes ont lieu le matin et les après-midis.

L'ensemble du flux des ordures ménagères est traité dans l'unité de valorisation énergétique située à Villefranche-sur-Saône. Le marché de traitement est géré par le SYTRAIVAL.

15 ETP sont dédiés à la collecte des déchets (ordures ménagères et emballages légers) sur le territoire chez ECO DECHET dont 13 conducteurs et équipiers pour 7 camions de collecte. Le tableau ci-après détaille les indicateurs techniques de la collecte pour 2022.

	Distance	Temps total	Nombre de tournée
Ordures Ménagères	86 428 km	8 205 h	1 255

La Redevance Spéciale est mise en place pour les producteurs non ménagers :

- dès le premier litre, en l'absence de TEOM ;
- à partir de 340 litres, avec TEOM déduite de la facturation.

En 2022, 103 producteurs ont été soumis à cette Redevance Spéciale.

RAPPORT ANNUEL 2022 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets

Des dépôts sauvages sont présents quotidiennement auprès des points d'apports volontaires (PAV). Ce sont régulièrement des déchets qui sont destinés à être amenés en déchèterie (four, frigo, canapé, des pots de peinture, etc.) mais également des sacs d'ordures ménagères, des cartons bruns, etc.



Un agent technique du service de gestion des déchets est dédié au nettoyage de l'ensemble des PAV de l'ensemble du territoire (92 au total, à raison d'un passage par semaine). Son action permet d'éviter l'insalubrité publique par l'accumulation de déchets, la présence de rat sur l'ensemble des PAV.

- **Performance de tri**

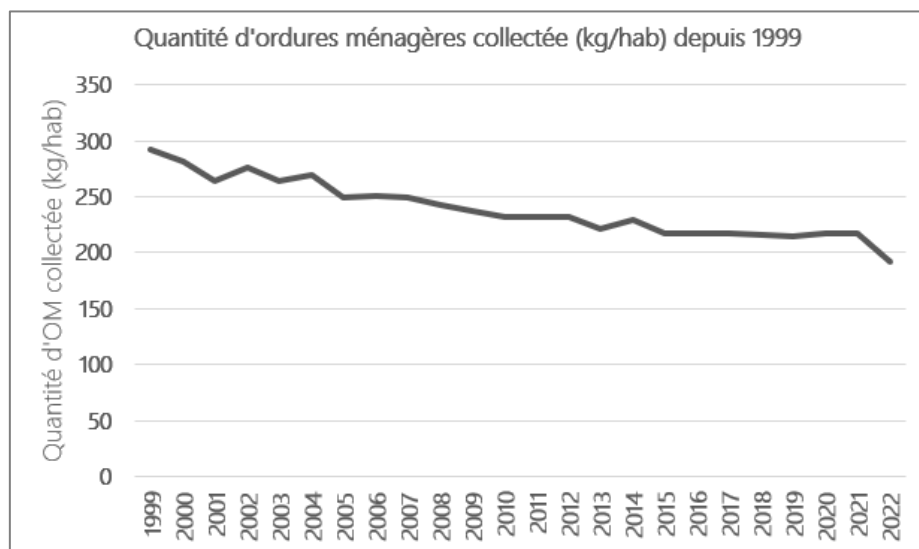
En 2021, la production d'ordures ménagères était de 217 kg/hab/an, soit 9 857 tonnes.

En 2022, la production était de 192 kg/hab/an soit 8 854 tonnes représentant une diminution de 24,6 kg/hab/an.

Cette diminution du tonnage total de 10% provient de la mise en place des bacs jaunes sur le territoire de la CCDSV, d'une sensibilisation renforcée auprès des usagers et notamment auprès des plus jeunes.

L'objectif fixé par la CCDSV est d'atteindre une production d'ordures ménagères de 185 kg/hab d'ici 2026.

Le graphique ci-après présente l'évolution de la production des ordures ménagères au cours du temps.



3.1.2 Emballages légers

- **Organisation de la collecte des emballages légers**

De la même façon que les ordures ménagères, les emballages légers sont collectés par la société ECO DECHET depuis le 1er janvier 2022.

Les indicateurs techniques de collecte sont présentés ci-après :

	Distance	Temps total	Nombre de tournée
Emballages Légers	54 562 km	4 100 h	623

L'ensemble des communes sont collectées en porte à porte. Il existe quelques points d'apport volontaires sur le territoire où les usagers peuvent mettre les emballages légers dans des colonnes enterrées.

Une fois les emballages légers collectés, ils sont acheminés au quai de transfert situé à Quincieux (69) pour être ensuite dirigés vers le centre de tri exploité par la société NICOLLIN à Saint Fons (69).

Le marché de transfert et de traitement de ces emballages légers est géré par le SYTRAIVAL.

- **Performance de tri**

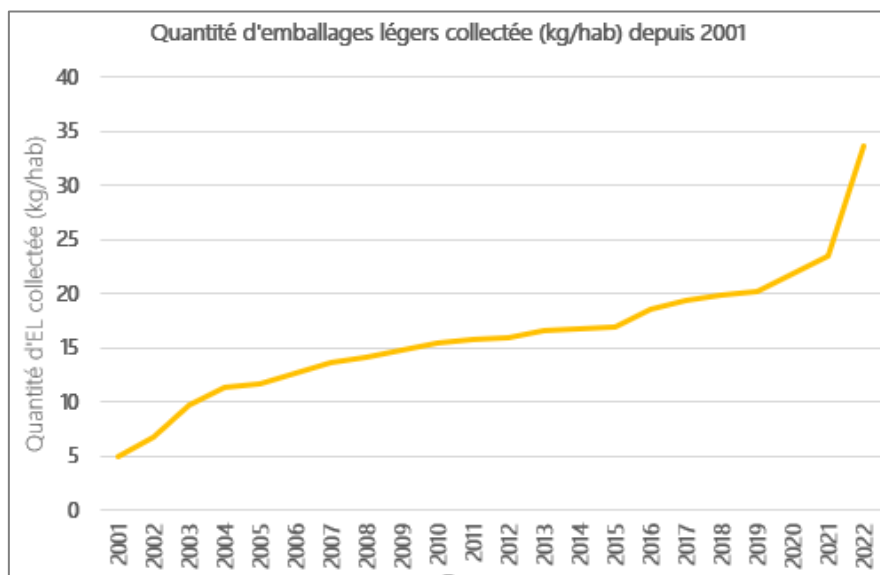
En 2021, la production des emballages légers était de 24 kg/hab/an, soit 1 068 tonnes

En 2022, la production était de 34 kg/hab/an soit 1 550 tonnes représentant une augmentation de 10 kg/hab/an.

Cette augmentation du tonnage total de plus de 45% provient essentiellement de la mise en place des bacs jaunes complétée à des actions de communication et sensibilisation.

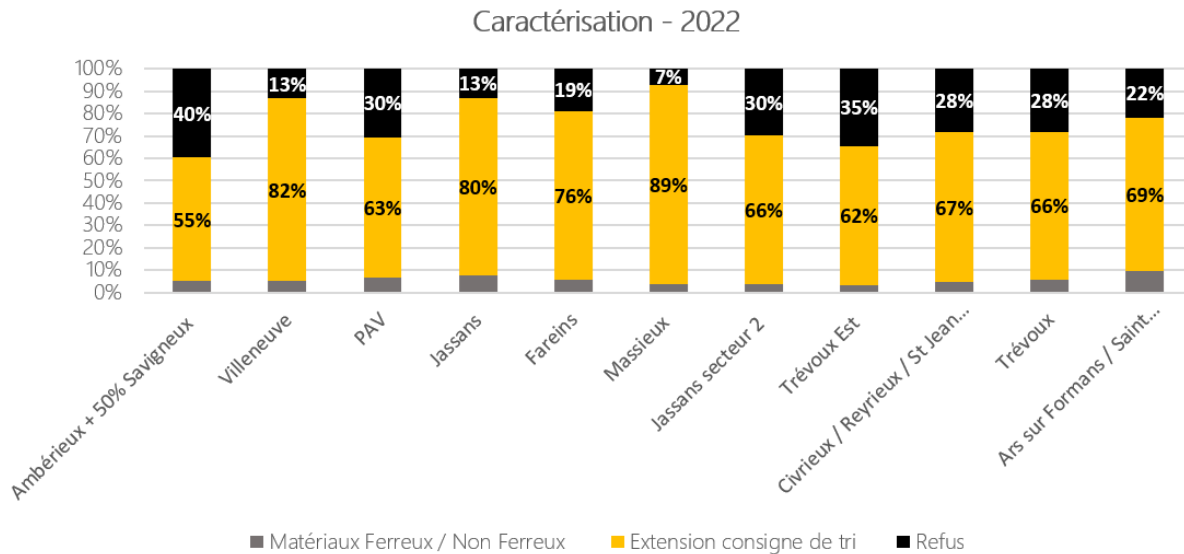
L'objectif fixé par la CCDSV est d'atteindre une production des emballages légers de 32 kg/hab d'ici 2026.

Le graphique ci-après présente l'évolution de la production des emballages légers au cours du temps.



Cependant, le taux de refus est encore très important. Sur 2022, 24 % des dépôts effectués ont été refusés par le centre de tri en raison de leur non-conformité, soit 373 tonnes sur 1 550 tonnes (soit 8,4 kg/hab). Les déchets régulièrement retrouvés sont les brosses à dent, les cintres, des sacs d'ordures ménagères, le reste de nourriture, les emballages imbriqués, le verre, etc.

Depuis début 2022, le SYTRAIVAL réalise une caractérisation par mois sur la collecte d'une commune. Les résultats sont présentés ci-après. L'objectif est de tendre au maximum vers 0%.



Remarque : En janvier 2022, la CCDSV a débuté la communication sur les extensions de consignes de tri suite à la distribution des bacs jaunes. Cependant, le SYTRAIVAL a débuté les extensions des consignes en février 2022. Ainsi, le taux de refus élevé de la commune d'Ambérieux en Dombes est lié à la présence d'emballages issus de la consigne de tri non pris en compte en Janvier par le SYTRAIVAL.

3.1.3 Papiers et verre

- **Organisation de la collecte du papier et du verre**

Les habitants peuvent utiliser les points d'apport volontaire pour déposer leurs papiers ou leurs bouteilles/pots/bocaux en verre. A noter qu'il existe 92 points sur les 20 communes.

La collecte est assurée par la société MINERIS (avec un interlude du 1er avril 2022 au 31 octobre 2022 assurée par la société SERFIM).

Ce contrat est géré par le SYTRAIVAL. La collecte est assurée par un camion 26 tonnes avec grue et préhension Kingshofer. Près de 20 145 km ont été parcourus pour la collecte du verre et près de 8 115 km pour la collecte du papier.

Le papier et le verre sont triés puis revendus à un papetier (NORSKE) et à un verrier (VERRALIA).

- **Performance du papier**

En 2021, la collecte des papiers était de 14,1 kg/hab/an, soit 642 tonnes.

En 2022, la production était de 10.4 kg/hab/an, soit 480 tonnes représentant une diminution de 3.7 kg/hab/an.

Cette diminution de performance est constatée sur l'ensemble du territoire du SYTRAIVAL mais est plus marquée pour la CCDSV. Il est constaté que beaucoup de papier sont retrouvés dans les bacs jaunes. De manière générale, il est observé une diminution de la distribution du papier au sein des foyers.

- **Performance du verre**

En 2021, la collecte du verre était de 36,6 kg/hab/an, soit 1 663 tonnes.

En 2022, la production était de 34.6 kg/hab/an, soit 1 595 tonnes représentant une diminution de 2 kg/hab/an.

Cette diminution de performance est constatée sur l'ensemble du territoire du SYTRAIVAL mais est plus marquée pour la CCDSV (suite au passage des emballages légers en PAP certains usagers se déplacent peut-être moins sur les PAV pour déposer leur verre)

Pour information : les données nationales indiquent une moyenne d'environ 38 kg de verre collecté/hab/an.

3.1.4 Textiles

29 colonnes destinées aux Textiles Linge et Chaussures (TLC) sont implantées sur le périmètre, soit environ 1 colonne pour 1 419 habitants. La majorité des bornes sont collectées par la société « Le Relais Bourgogne ».

La CCDSV est sous convention avec l'éco organisme Re_Fashion qui assure la prise en charge de la prévention et de la gestion de la fin de vie des produits textiles mis sur le marché grand public.



En 2022, ce sont près de 229 tonnes qui ont été collectées.



3.2 Apports en déchèteries

3.2.1 Conditions d'accueil en déchèterie

2 déchèteries existent sur le territoire :

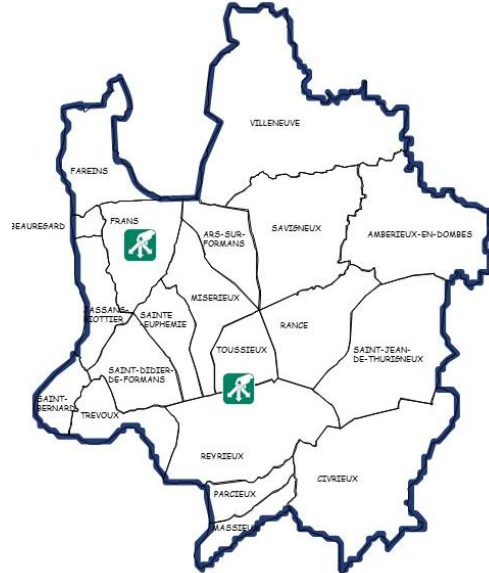
- Déchèterie du PARDY, sur la commune de FRANS ;
- Déchèterie des BRUYERES, ZI de Reyrieux, sur la commune de TOUSSIEUX.

La CCDSV a confié l'exploitation des deux déchèteries à la société ECO DECHET.

Ce contrat a débuté le 1er mai 2021 pour une durée de 4 ans renouvelable deux fois pour une période d'un an.

Sur chaque déchèterie sont présents à minima :

- 2 gardiens ;
- 1 valoriste qui oriente les usagers vers la Recyclerie.



Les horaires de déchèteries sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

	Horaires d'hiver	Horaires d'été
	1 ^{er} octobre au 31 mars	1 ^{er} avril au 30 septembre
Lundi à vendredi	9h à 12h et 14h à 17h	9h à 12h et 14h à 18h
Samedi	9h à 17h	9h à 18h

Un contrôle informatisé des accès est mis en place :

- Badge vert : accès gratuit jusqu'à 30 passages/année civile, puis 15 €/passage supplémentaire ;
- Badge rouge : accès payant (100 €/an) pour 12 passages/année contractuelle (de date à date), puis 20 €/passage supplémentaire ;

Les véhicules supérieurs à 3,5 tonnes de PTAC sont refusés.

ACCÈS DÉCHÈTERIE

Vous devez détenir un badge vert ou rouge pour accéder à la déchèterie.

Carte «Particuliers» - 30 passages gratuits/an, au delà 15€ passage supp.

Carte «Professionnels» - 12 passages payants/an, au delà 20€ passage supp.

RAPPORT ANNUEL 2022 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets

Les données d'entrée des déchèteries sont incorrectes en partie en raison du non-fonctionnement des barrières en entrée des déchèteries pendant plusieurs mois.

3.2.2 Flux acceptés en déchèterie

Les usagers peuvent déposer les déchets suivants :

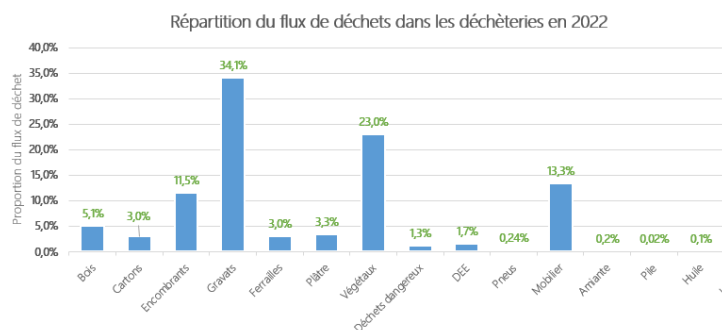
- **Déchets Ménagers :**
 - Bois
 - Gravats
 - Cartons
 - Mobilier
 - Déchets des équipements électriques et électroniques
 - Plâtre
 - Encombrants
 - Pneus
 - Ferraille
 - Végétaux

- **Déchets Dangereux des Ménages (dépôt inférieur à 50 litres et trié) :**
 - Piles
 - Huiles usagées minérales
 - Batteries
 - Tubes fluos
 - Peintures
 - Ampoules (basse consommation)
 - Solvants
 - Aérosols Cartouches d'imprimantes
 - Médicaments
 - Radiographies.
 - Produits phytosanitaires

3.2.3 Quantités collectées et traitées en 2022

Les tonnages collectés en déchèteries en 2022 sont de 15 937 tonnes soit 346 kg/hab.an. La répartition des flux est présentée dans le tableau ci-après. La majorité des flux en déchèterie provient des gravats (35%), des végétaux (23%) et du mobilier (13%).

	2022	Répartition
Bois	818 t	5,1%
Cartons	473 t	3,0%
Encombrants	1 838 t	11,5%
Gravats	5 430 t	34,1%
Ferrailles	484 t	3,0%
Plâtre	533 t	3,3%
Végétaux	3 661 t	23,0%
Déchets dangereux	206 t	1,3%
DEE	265 t	1,7%
Pneus	38 t	0,24%
Mobilier	2 127 t	13,3%
Amiante	25 t	0,2%
Pile	4 t	0,02%
Huile	17 t	0,1%
Huiserie	18 t	0,11%
	15 937 t	
Kg/hab/an	346 kg/hab/an	



En comparaison avec 2021, le tonnage des déchèteries a augmenté de 21 kg/hab/an soit 1 117 tonnes supplémentaires.

RAPPORT ANNUEL 2022 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets

Le taux de valorisation¹ pour 2022 est de 88,45% (88,25% pour 2021).

Les flux qui ont le plus augmenté sont les gravats (+ 39%), le plâtre (+ 16%), le bois (+14 %).

Les apports destinés à la Recyclerie représentent près de 52 tonnes de flux détournés, qui seront ensuite retriés sur le site de Trévoux (soit une augmentation de 17.2 tonnes).

Le tableau ci-après détaille la répartition des flux réceptionnés par déchèterie et leur évolution par rapport à l'année précédente.

	Déchets collectés en déchèterie			Ecart entre 2022 et 2021		Ecart entre 2022 et 2021	Exutoire
	2022	Répartition	2021				
Bois	818 t	5,1%	720 t	98 t	13,6%	++	DCR 01 - Baneins (01)
Cartons	473 t	3,0%	468 t	5 t	1,1%	+	Norske Skog (88)
Encombrants	1 838 t	11,5%	1 740 t	98 t	5,7%	++	SYTRAIVAL - UVE Villefranche sur Saône
Gravats	5 430 t	34,1%	3 899 t	1 531 t	39,3%	+++	TRI-MAT - Misérieux
Ferrailles	484 t	3,0%	457 t	27 t	5,8%	+	DERICHEBOURG - Villefranche sur Saône
Plâtre	533 t	3,3%	459 t	74 t	16,2%	+++	Nantet - Chambéry (73)
Végétaux	3 661 t	23,0%	4 210 t	-549 t	-13,0%	-	Plate-forme de co- compostage de Reyrieux et d'Arnas
Déchets dangereux	206 t	1,3%	215 t	-9 t	-4,4%	-	SARPI + ECO DDS
DEE	265 t	1,7%	368 t	-103 t	-28,0%	---	Filière REP
Pneus	38 t	0,24%	43 t	-5 t	-11,2%	--	Aliapur/TFM Pneus - 01
Mobilier	2 127 t	13,3%	2 211 t	-84 t	-3,8%	-	Filière REP
Amiante	25 t	0,2%	27 t	-2 t	-6,0%	--	SARPI - Drambon (21)
Pile	4 t	0,02%	4 t	0 t	-1,2%	-	COREPILE
Huile	17 t	0,1%	12 t	5 t	44,1%		FAURE
Huiserie	18 t	0,11%		18 t			SYTRAIVAL
	15 937 t		14 833 t				
Nbr habitant	46 062		45 645				
Kg/hab/an	346 kg/hab/an		325 kg/hab/an				

Remarque : Le tonnage des huiles n'avait pas été intégré pour 2021 dans le rapport annuel 2021. Il est intégré dans le rapport annuel 2022.

Légende	
+	0 à 5 %
++	5 à 15 %
+++	> à 15 %
-	0 à - 5 %
--	-5 à -15 %
---	< à 15 %

¹ Le taux de valorisation représente la proportion de déchets qui ne sont pas envoyés à l'incinération ou en enfouissement mais qui sont acheminés dans un processus de tri et/ou de valorisation.

3.3 Synthèse des tonnages collectés (collecte + déchèteries)

3.3.1 Tonnages collectés en 2022

Le tableau ci-après détaille les quantités de déchets collectées en 2022 et leur évolution par rapport à l'année précédente.

	2021		2022		Ecart 2021 / 2022		
	Tonnages collectés	Kg par hab	Tonnages collectés	Kg par hab			
Ordures Ménagères	9 857 t	217 kg/hab	8 854 t	192 kg/hab	-25 kg/hab	-11%	--
Emballages Légers	1 068 t	24 kg/hab	1 550 t	34 kg/hab	10 kg/hab	43%	+++
Papier	654 t	14 kg/hab	480 t	10 kg/hab	-4 kg/hab	-28%	---
Verre	1 663 t	37 kg/hab	1 595 t	35 kg/hab	-2 kg/hab	-5%	--
Textile	224 t	5 kg/hab	229 t	5 kg/hab	0 kg/hab	1%	+
Déchèteries	14 833 t	326 kg/hab	15 937 t	346 kg/hab	20 kg/hab	6%	++
	28 300 t	622 kg/hab	28 645 t	622 kg/hab			
Kg/hab/an	622 kg/hab/an		622 kg/hab/an				

La production de déchets par habitants reste relativement stable entre 2022 et 2021 avec près de 622 kg/habitant (556 kg/habitant en 2020).

Suite à la mise en place des bacs jaunes, les emballages légers ont augmenté (+43%), les quantités d'ordures ménagères collectées ont diminué (- 11%) comme le papier (- 26%).

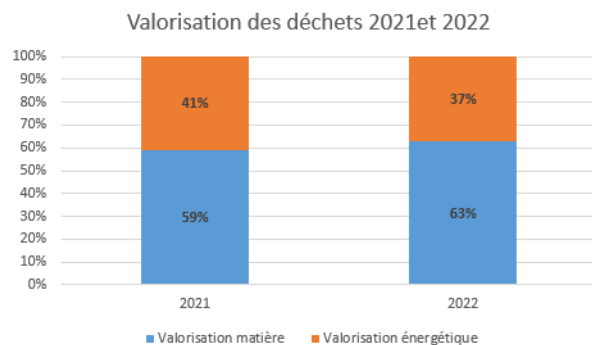
Le tonnage en déchèterie a augmenté de près de 6% par rapport à 2021.

Légende	
+	0 à 5 %
++	5 à 15 %
+++	> à 15 %
-	0 à - 5 %
--	-5 à -15 %
---	< à 15 %

Le graphique présente la valorisation des déchets produits en 2021 et 2022.

63 % des déchets ont une valorisation matière et 37 % ont une valorisation énergétique.

Les déchets encombrants sont valorisés à l'usine d'incinération de Villefranche sur Saône (valorisation énergétique). Il n'y a donc pas d'enfouissement.



3.3.2 Evolution de la production de déchets ménagers depuis 2010

- Evolution des tonnages entre 2010 et 2022

Le tableau ci-après détaille l'évolution des tonnages. L'année de référence est 2010, puis un focus est fait en 2015, 2020, 2021 et 2022.

	2010	2015	2020	2021	2022	Ecart 2010 / 2022	
Population	42 473 hab	44 638 hab	44 943 hab	45 465 hab	46 062 hab	3 589 hab	8%
Ordures Ménagères	9 832 t	9 688 t	9 744 t	9 857 t	8 854 t	-978 t	-10%
Emballages Légers	657 t	757 t	980 t	1 069 t	1 550 t	893 t	136%
Papier	959 t	813 t	654 t	654 t	480 t	-479 t	-50%
Verre	1 343 t	1 438 t	1 647 t	1 663 t	1 595 t	252 t	19%
Textile	128 t	159 t	200 t	224 t	229 t	101 t	79%
Sous-total Tri	3 087 t	3 167 t	3 414 t	3 610 t	3 853 t	766 t	25%
Déchèteries	9 878 t	10 642 t	11 760 t	14 833 t	15 937 t	6 059 t	61%
Total	22 797 t	23 497 t	24 985 t	28 284 t	28 645 t	5 848 t	26%
Recyclerie		69 t	28 t	34 t	52 t	52 t	
Kg/hab/an	537 kg/hab/an	526 kg/hab/an	556 kg/hab/an	622 kg/hab/an	622 kg/hab/an	85 kg/hab/an	16%

La production de déchets a augmenté de + 25 % depuis 2010 alors que la population a augmenté de 8 %.

Les ordures ménagères ont diminué de 10 % liée à la mise en place des bacs jaunes, les différentes actions de communication/sensibilisation et l'évolution du geste de tri des habitants.

Les papiers ont diminué de -50 % depuis 2010.

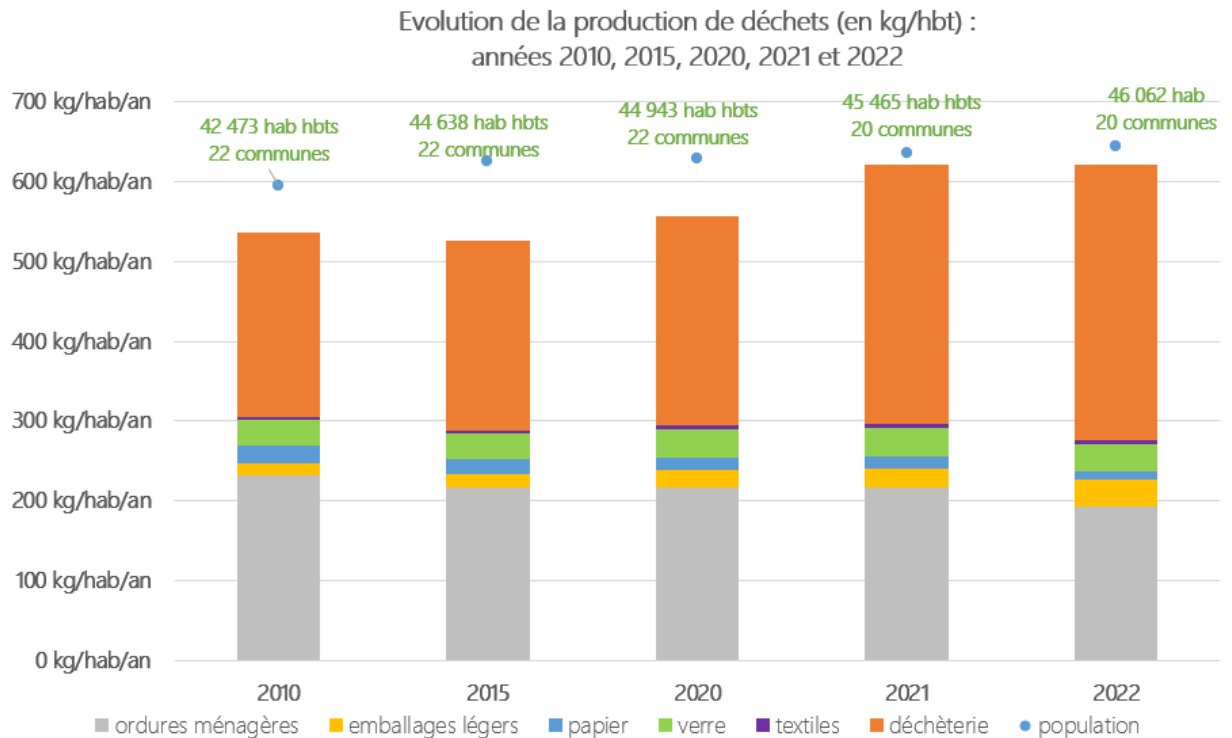
Les emballages légers ont fortement augmenté avec + 893 tonnes soit + 136 % principalement liée à la mise en place des bacs jaunes.

Le tonnage entrant dans les déchèteries a également fortement augmenté avec plus de 6 059 tonnes soit + 61%.

- Evolution de la production de déchets par habitant entre 2010 et 2022

Le tableau et le graphique ci-dessous détaillent la production de déchets par habitant. Le nombre d'habitants évolue au cours du temps. A titre d'information, jusqu'en 2019, 22 communes étaient intégrées dans le périmètre du service de gestion de déchets. En 2020, ce périmètre a diminué à 20 communes.

	2010	2015	2020	2021	2022	Ecart 2010 / 2022	
Population	42 473 hab	44 638 hab	44 943 hab	45 465 hab	46 062 hab	3 589 hab	8%
Ordures Ménagères	231 kg/hab/an	217 kg/hab/an	217 kg/hab/an	217 kg/hab/an	192 kg/hab/an	-39 kg/hab	-17%
Emballages Légers	15 kg/hab/an	17 kg/hab/an	22 kg/hab/an	24 kg/hab/an	34 kg/hab/an	18 kg/hab	117%
Papier	23 kg/hab/an	18 kg/hab/an	15 kg/hab/an	14 kg/hab/an	10 kg/hab/an	-12 kg/hab	-54%
Verre	32 kg/hab/an	32 kg/hab/an	37 kg/hab/an	37 kg/hab/an	35 kg/hab/an	3 kg/hab	9%
Textile	3 kg/hab/an	4 kg/hab/an	4 kg/hab/an	5 kg/hab/an	5 kg/hab/an	2 kg/hab	65%
Sous-total Tri	73 kg/hab/an	71 kg/hab/an	76 kg/hab/an	79 kg/hab/an	84 kg/hab/an	11 kg/hab	15%
Déchèteries	233 kg/hab/an	238 kg/hab/an	262 kg/hab/an	326 kg/hab/an	346 kg/hab/an	113 kg/hab	49%
Total	537 kg/hab/an	526 kg/hab/an	556 kg/hab/an	622 kg/hab/an	622 kg/hab/an	85 kg/hab	16%
Recyclerie	0 kg/hab/an	2 kg/hab/an	1 kg/hab/an	1 kg/hab/an	1 kg/hab/an	-0,4 kg/hab	
Kg/hab/an	537 kg/hab/an	526 kg/hab/an	556 kg/hab/an	622 kg/hab/an	622 kg/hab/an	85 kg/hab/an	16%



La production de déchets par habitant a augmenté de 85 kg entre 2010 et 2022, soit +16 %, alors que la population a augmenté de + 8 %.

Par flux, les ordures ménagères ont diminué (- 39 kg/hab) ce qui peut être lié au développement des pratiques du tri et du compostage.

Le tri des emballages légers a augmenté (+ 18 kg/hab) suite à la mise en place des bacs jaunes. Le papier a diminué (- 12 kg/hab).

Les apports en déchèterie ont explosé (+ 113 kg). L'ouverture des déchèteries aux professionnels depuis 2016 peut expliquer ces évolutions.

L'explosion des tonnages en déchèterie démontre que les usagers utilisent cet équipement, malgré les limitations de passages mises en place par la collectivité. La multiplicité des dépôts sauvages n'a donc peut-être pas de lien avec la limitation des passages en déchèterie.

Cependant, un axe important de communication doit être mis en œuvre pour tenter de limiter cette très forte augmentation des tonnages et réaliser une meilleure distinction entre les déchets des particuliers et ceux des professionnels.

3.4 Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

Le site est situé chemin de la Thorine à Misérieux. Il ne reçoit plus d'apports depuis décembre 2015.

Différents contrôles ont eu lieu tout au long de l'année 2022 :

- Contrôle des émissions de la torchère ;
- Contrôle du débitmètre ;
- Analyses des eaux souterraines et des bassins de lixiviat².

Les analyses de la torchère n'ont pas pu être réalisées en raison d'un problème technique sur la torchère qui ne permettait pas de la faire fonctionner. Une étude est en cours pour statuer sur la possibilité de pouvoir réutiliser la torchère ou s'il conviendrait de la remplacer par une torchère avec une capacité nominale plus faible.



² Lors de leur stockage et sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle, les déchets produisent une fraction liquide appelée « lixiviats ». Riches en matière organique et en éléments traces, ces lixiviats ne peuvent être rejetés directement dans le milieu naturel et doivent être soigneusement collectés et traités

4 INDICATEURS FINANCIERS

4.1 Les recettes et dépenses de fonctionnement du service

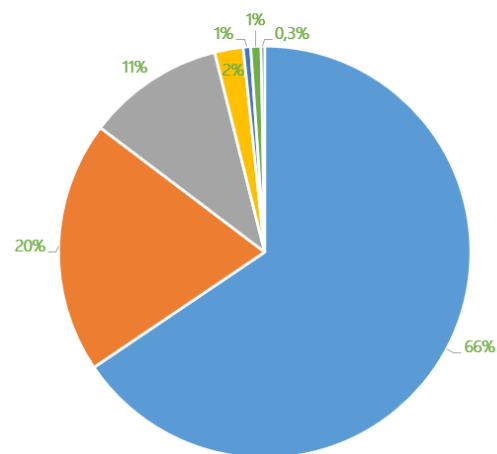
4.1.1 Les recettes de fonctionnement

Le tableau ci-dessous présente les recettes de fonctionnement du service public de prévention et de gestion des déchets.

La majorité des recettes proviennent de la TEOM (66 %), du soutien des éco organismes et du reversement de la vente des matériaux (20 %) et de la participation de la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône (11 %).

Recettes 2022	Montant
TEOM	3 827 841 €
Soutiens des éco-organismes & ventes des matériaux	1 155 055 €
Participation CAVBS	629 399 €
Redevance Spéciale	130 620 €
Ventes diverses	33 894 €
Produits exceptionnels	47 300 €
Autres	16 203 €
Total	5 840 312 €

Répartition des recettes de fonctionnement 2022



- TEOM
- Soutiens des éco-organismes & ventes des matériaux
- Participation CAVBS
- Redevance Spéciale
- Ventes diverses
- Produits exceptionnels
- Autres

Par rapport à 2021, les recettes de fonctionnement ont augmenté de près de 1 300 000 € notamment suite :

- A l'uniformisation du taux de la TEOM à hauteur de 9,9 % ;
- A l'augmentation des montants des ventes de matériaux et des versements des soutiens éco organismes. Certains versement des soutiens des éco-organismes sont décalés dans le temps.

RAPPORT ANNUEL 2022 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets

4.1.2 Les dépenses de fonctionnement

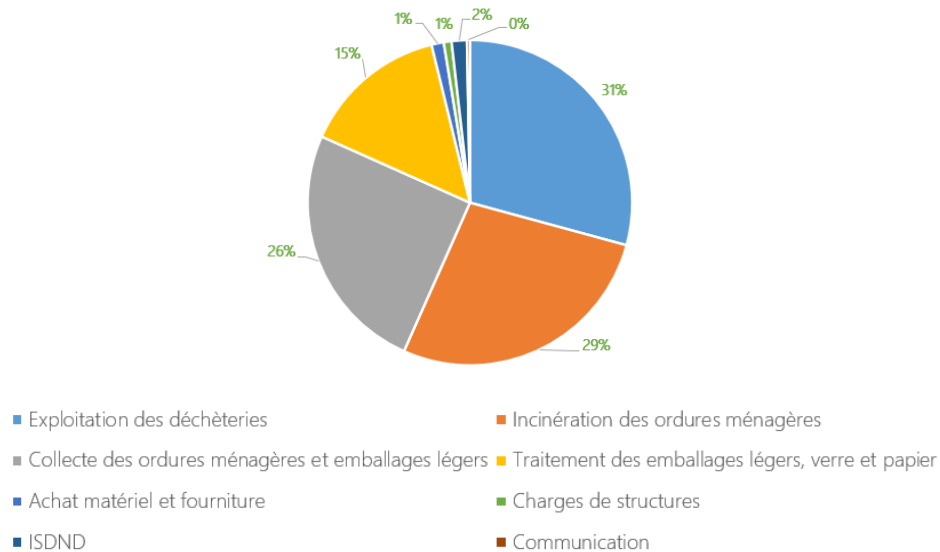
Le tableau suivant présente les dépenses de fonctionnement facturées en 2022 ainsi que les charges transférées (prestation qui a lieu en fin d'année mais pour laquelle la facture est réceptionnée en Janvier de l'année suivante. Par exemple, la facture pour la collecte de décembre 2022 des ordures ménagères est réceptionnée en janvier 2023).

A savoir : Un budget annexe déchet a été créé pour l'année 2023. Ainsi, les montants des charges transférées ne sont pas intégrés dans le compte administratif 2022 en raisons de création d'un budget annexe.

Le budget déchet 2023 étant le premier à être créé, il n'y a pas d'exercice 2022. Ainsi, les montants des charges transférées sont directement intégrés dans le BP 2023 du nouveau budget déchets. Ils ont fait l'objet du vote du Conseil communautaire le 13 avril 2023 au même titre que les nouveaux crédits.

Dépenses 2022	Montant facturé	Montant charges transférées	Montant total	Répartition	
Charges à caractère général	3 196 491 €	944 050 €	4 140 540 €	93%	
Exploitation des déchèteries	1 127 197 €	243 273 €	1 370 470 €		
Incinération des ordures ménagères	1 088 619 €	199 302 €	1 287 921 €		
Collecte des ordures ménagères et emballages légers	887 860 €	284 402 €	1 172 262 €		
Traitement des emballages légers, verre et papier	521 274 €	160 130 €	681 404 €		
Achat matériel et fourniture	45 342 €	11 820 €	57 162 €		
Charges de structures	33 389 €	2 821 €	36 210 €		
ISDND	29 311 €	42 302 €	71 613 €		
Communication	13 676 €	- €	13 676 €		
Charges transférées	- 550 178 €	- €	550 178 €		
Charges de personnel et frais assimilés reversées	230 632 €	- €	230 632 €		5%
Autres charges de gestion courante	85 312 €	4 000 €	89 312 €		2%
Total	3 512 435 €	948 049 €	4 460 484 €		100%

Répartition des dépenses de fonctionnement à caractère général en 2022



RAPPORT ANNUEL 2022 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets

En 2021, les dépenses de fonctionnement étaient de 4 423 268 €.

Cependant, en comparaison sur un même périmètre, les dépenses ont augmenté de près de 137 000 € en lien avec l'évolution des tonnages collectés et leurs coûts de traitement.

Enfin, un excédent cumulé du budget peut être observé entre les recettes de fonctionnement (5,8 millions d'euros) et les dépenses de fonctionnement (4,4 millions d'euros). Cet écart permettra en 2023 de financer de lourds investissements.

4.2 Matrice financière COMPTACOUT (ADEME)

L'ADEME a initié un calculateur afin d'analyser les coûts de gestion des déchets et comparer ainsi les collectivités. Ainsi, elle donne un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets.

Les données ci-dessous sont donc issues de la matrice Comptacoût pour l'année 2022.

Suite à la demande de l'ADEME, les coûts ci-après n'intègrent pas le tonnage de gravats. En effet, pour certaines collectivités, le tonnage des gravats étant très important, il risquerait d'écraser les tonnages des autres flux de déchets et ainsi fausser l'interprétation des résultats.

Coût (€HT/hab.)	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Autres flux	Total
CCDSV	38,2 € HT/hab	1,6 € HT/hab	0,0 € HT/hab	25,1 € HT/hab	1,0 € HT/hab	66,0 € HT/hab
Référentiel national	57,9 € HT/hab	1,6 € HT/hab	12,5 € HT/hab	31,0 € HT/hab	2,8 € HT/hab	105,8 € HT/hab
Ecart (Réf national - CCDSV)	-19,7 € HT/hab	0,05 € HT/hab	-12,5 € HT/hab	-5,9 € HT/hab	-1,8 € HT/hab	-39,8 € HT/hab

En comparaison avec les collectivités en milieu mixte urbain, la CCDSV propose un coût de 66 € HT par habitant pour la gestion des flux de déchets, qui reste inférieur au référentiel national (105,8 € HT soit une différence d'environ 40 € HT/hab).

Depuis 2016, l'ISDND est passé dans la colonne « gestion du passif ».

5 SYNTHÈSE

46 062 habitants sont comptabilisés répartis dans les 20 communes (CCDSV + Jassans-Riottier).

5.1 Faits marquants en 2022

Les faits marquants pour 2022 sont les suivants :

- **Janvier / Février** : Mise en place des extensions des consignes de tri ;
- **Mars / Avril / Mai** : Finalisation du déploiement des bacs jaunes ;
- **Mai** : Installation d'un site de compostage partagé sur la commune de Savigneux ;
- **Juin** : Installation d'un site de compostage partagé sur la commune de Villeneuve et Frans ;
- **Juillet** : Modification de la typologie des cartes de déchèteries ;
- **Septembre** : Installation d'un site de compostage partagé sur la commune de Trévoux.

5.2 Tonnages 2022

La synthèse des tonnages 2022 est présentée ci-après.

	2022		Ecart 2021 / 2022
	Tonnages collectés	Kg par hab	
Ordures Ménagères	8 854 t	192 kg/hab	--
Tri (emballages légers, papier, verre, textile)	3 853 t	84 kg/hab	++
Déchèteries	15 937 t	346 kg/hab	++
	28 645 t	622 kg/hab	=

5.3 Éléments financiers 2022

Les tableaux suivants synthétisent les dépenses et les recettes de fonctionnement du service de gestion des déchets.

Recettes 2022	Montant
TEOM	3 827 841 €
Soutiens des éco-organismes & ventes des matériaux	1 155 055 €
Participation CAVBS	629 399 €
Redevance Spéciale	130 620 €
Ventes diverses	33 894 €
Produits exceptionnels	47 300 €
Autres	16 203 €
Total	5 840 312 €

RAPPORT ANNUEL 2022 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets

Dépenses 2022	Montant facturé	Montant charges transférées	Montant total	Répartition
Charges à caractère général	3 196 491 €	944 050 €	4 140 540 €	93%
Exploitation des déchèteries	1 127 197 €	243 273 €	1 370 470 €	
Incinération des ordures ménagères	1 088 619 €	199 302 €	1 287 921 €	
Collecte des ordures ménagères et emballages légers	887 860 €	284 402 €	1 172 262 €	
Traitement des emballages légers, verre et papier	521 274 €	160 130 €	681 404 €	
Achat matériel et fourniture	45 342 €	11 820 €	57 162 €	
Charges de structures	33 389 €	2 821 €	36 210 €	
ISDND	29 311 €	42 302 €	71 613 €	
Communication	13 676 €	- €	13 676 €	
Charges transférées	- 550 178 €	- €	- 550 178 €	
Charges de personnel et frais assimilés reversées	230 632 €	- €	230 632 €	
Autres charges de gestion courante	85 312 €	4 000 €	89 312 €	2%
Total	3 512 435 €	948 049 €	4 460 484 €	100%

Enfin, un excédent cumulé du budget peut être observé entre les recettes de fonctionnement (5,8 millions d’euros) et les dépenses de fonctionnement (4,4 millions d’euros). Cet écart permettra en 2023 de financer de lourds investissements.

Le tableau détaille les coûts du service en € HT, par habitant qui sont à 66 € HT/hab et inférieurs à la moyenne nationale (105,8 € HT/hab).

Coût (€HT/hab.)	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Autres flux	Total
CCDSV	38,2 € HT/hab	1,65 € HT/hab	0,0 € HT/hab	25,1 € HT/hab	1,0 € HT/hab	66,0 € HT/hab
Référentiel national	57,9 € HT/hab	1,60 € HT/hab	12,5 € HT/hab	31,0 € HT/hab	2,8 € HT/hab	105,8 € HT/hab
Ecart (Réf national - CCDSV)	-19,7 € HT/hab	0,05 € HT/hab	-12,5 € HT/hab	-5,9 € HT/hab	-1,8 € HT/hab	-39,8 € HT/hab

6 Annexe – Tableau de synthèse des indicateurs du programme de prévention et de réduction des déchets des ménages et assimilés

Axe	N° Action	Action	Objectif	Indicateurs	2022
1 - Lutte contre le gaspillage alimentaire	1.01	Accompagner les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	100% des restaurations collectives sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire	Nb d'établissements de restauration collective impliqués dans la démarche	7
				Nb de formations réalisées à destination des personnels	7
				Nb de gachimètres en fonctionnement	0
				Tonnage d'OM (kg/hab/an)	
				Tonnage d'OM (tonnes)	8 854
	1.02	Créer des partenariats pour valoriser les invendus alimentaires	Favoriser l'émergence de 2 solutions alternatives	Tonnage d'OM (tonnes)	8 854
				Tonnage d'OM (kg/hab/an)	
Nb de partenariats signés				0	

RAPPORT ANNUEL 2022 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets

Axe	N° Action	Action	Objectif	Indicateurs	2022
2 - Promouvoir le réemploi	2.03	Développer des solutions de réemploi	Diminuer de 10% le tonnage en déchèterie	Tonnage en déchèterie (tonnes)	15 995
				Tonnage en déchèterie (kg/hab/an)	
				Nb d'heures de présence des valoristes en déchèterie (heures)	6 272
				Nb de filières développées pour la collecte de cartons, palettes, matériauthèque,...	0
				Nb de bourses d'échanges ou d'évènements de gratuité	0
				Tonnage évité par les participants au défi "zéro déchet" (kg)	
	2.04	Réparer des objets avec l'aide de bricoleurs bénévoles	Diminuer de 10% le tonnage en déchèterie	Inauguration d'un Repair Café	0
				Nb de projets de réparation soutenus	0

RAPPORT ANNUEL 2022 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets

Axe	N° Action	Action	Objectif	Indicateurs	2022
3 - Amplifier la collecte des déchets dangereux	3.05	Rechercher des solutions pour les déchets dangereux des particuliers	Tendre vers la suppression des déchets dangereux trouvés dans les dépôts sauvages sur le territoire	Nb de particuliers ayant participé au dépôt d'amiante	86
				Tonnages collectés de piles (t)	3,71
				Nb de points de collecte géolocalisés sur le site internet de la CCDSV	0
				Nb d'articles de communication	5
				Nb de nouvelles filières mises en place	0

RAPPORT ANNUEL 2022 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets

Axe	N° Action	Action	Objectif	Indicateurs	2022
4 - Mieux gérer les végétaux	4.06	Promouvoir le compostage	Atteindre 25% d'apports végétaux en déchèterie	Tonnage végétaux en déchèterie (tonnes)	3661
				Nb de sites de compostage partagés créés	4
				Nb de composteurs vendus	224
				Nb d'ateliers de construction de son composteur réalisé	
				Nb de personnes formées au compostage	14
				Nb de maîtres composteurs actifs	0
				Ratio d'un composteur a minima par établissement scolaire	
	4.07	Développer la pratique du broyage	Atteindre 25% d'apports végétaux en déchèterie	Nb d'opérations de broyage réalisées	0
				Nb de communes ayant un broyeur communal	1
				Nb de communes louant un broyeur	5
				Nb de particuliers ayant loué un broyeur	0
				Nb de paysagistes sensibilisés	0

RAPPORT ANNUEL 2022 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets

Axe	N° Action	Action	Objectif	Indicateurs	2022
5 - Mieux trier	5.08	Améliorer les collectes en apport volontaire	Tendre vers 100% de la satisfaction des usagers	Nb de PAV situés près des rivières et déplacés	0
				Nb de débordements des PAV (par jour)	18
				Nb de plaintes d'habitants / élus / communes	
				Nb de vidage par jour en déchèterie de l'agent en charge du nettoyage des PAV	2
				Nb de PAV	92
				Nb de conteneurs enterrés implantés	69
				Tonnage de tri (EL) (kg/hab/an)	34
				Tonnage de tri (papiers) (kg/hab/an)	10
				Tonnage de tri (verre) (kg/hab/an)	35
				Tonnage biodéchets collectés au niveau des PAV (kg/hab/an)	NC
				Tonnage biodéchets collectés au niveau des établissements scolaires (kg/couvert/an)	NC
				Nb de stop pub imprimés	10 000

RAPPORT ANNUEL 2022 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets

	5.09	Harmoniser le schéma de collecte des emballages légers en porte-à-porte	Atteindre le ratio de 35 kg/hbt en emballages légers	Tonnage d'EL (kg/hab/an)	34
				Taux de refus de tri	24%
				Nb d'animations en porte-à-porte réalisées dans les collectifs	Habitats collectifs des 6 dernières communes
				Nb de jours d'intervention des ambassadeurs du tri	
				Tonnage de cartons collectés (tonnes)	473
				Nb de partenaires touristiques mobilisés	0
	5.10	Adapter le service de déchèterie aux nouvelles filières en déchèteries : plastiques durs, huisseries, collecte sur appel	Réduire de 10% le tonnage des encombrants	Tonnage encombrants (tonnes)	1 838
				Mise en place de solution alternative pour les personnes à mobilité réduite : déchèterie mobile, collecte sur appel,...	0
				Nb de nouvelles filières mises en place	3
	5.11	Réaliser une étude d'opportunité pour créer une déchèterie pour les professionnels	Réaliser l'étude d'opportunité	Nombre d'entrées en déchèterie pour les particuliers	
				Nombre d'entrées en déchèterie pour les professionnels	
				Présentation de l'étude aux élus	0

RAPPORT ANNUEL 2022 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets

	5.12	Réaliser une étude sur l'opportunité de la mise en place d'une tarification incitative (payer en fonction des déchets produits)	Réaliser les 3 phases de l'étude	Présentation de l'étude phase 1 "diagnostic du territoire" aux élus	0
				Présentation de l'étude phase 2 "étude de scénarii" aux élus	0
				Présentation de l'étude phase 3 "choix du scénario" aux élus	0

RAPPORT ANNUEL 2022 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets

Axe	N° Action	Action	Objectif	Indicateurs	2022
6 - Développer la communication	6.13	Animer le programme de prévention	Tendre vers 100% des usagers sensibilisés aux actions de prévention des déchets	Nb d'articles de presse	60
				Fréquentation du site internet - onglet déchets (nb de clicks)	7774
				Taux de satisfaction des usagers	
	6.14	Poursuivre la sensibilisation du jeune public sur la thématique des déchets dans les écoles primaires ou en accueil périscolaire	Tendre vers 100% des enfants sensibilisés au moins une fois dans sa scolarité en primaire	Nb d'interventions en milieu scolaire	89
				Nb de concours organisés	1
	6.15	Organiser ou participer à des évènements dédiés à la réduction des déchets	Organiser une visite de site par an minimum + Participer à 3 évènements par an minimum	Nb de visites organisées de sites	4
				Nb de participants aux visites de sites	108
				Nb de participations à des évènements	6
				Nb de personnes sensibilisées au cours d'évènements	300

RAPPORT ANNUEL 2022 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets

Axe	N° Action	Action	Objectif	Indicateurs	2022
7 - Etre exemplaire	7.16	Améliorer les pratiques de gestion des déchets au sein de la collectivité	100% des sites équipés en tri des déchets + 100% des agents sensibilisés	Nb d'agents sensibilisés	0
				Nb d'élus sensibilisés	17
				Nb d'actions mises en œuvre	
				Nb de sites équipés en tri sélectif	
				Tonnage d'OM (kg/hab/an)	192
				Tonnage d'EL triés (kg/hab/an)	34
				Tonnage de papier trié (kg/hab/an)	10
				Tonnage de verre trié (kg/hab/an)	35
	7.17	Mettre à disposition des associations et des communes des outils pour mieux trier	Impliquer dans la démarche les 20 communes avec un accompagnement personnalisé, réduire de 20% les quantités d'OM et la nocivité des déchets produits par les structures, rendre 100% des manifestations durables	Nb de communes ayant eu un diagnostic	6
				Nb de manifestations durables	
				Nb de gobelets ou bacs manifestation prêtés / donnés	
				Nb de gobelets prêtés / donnés	810
				Nb de bacs manifestation prêtés / donnés	
				Nb de prêts de pinces pour les évènements de nettoyage	0
				Nb de prêts de gants pour les évènements de nettoyage	0

RAPPORT ANNUEL 2022 sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets

				Nb de flyers distribués lors des manifestations	
				Nb de réunions d'échange sur les pratiques durables au sein des collectivités	6